

Nouveau Schéma touristique

Délibération axe 1.2 Développement touristique

Monsieur le président, mes chers collègues,

Concernant le nouveau schéma départemental, je voudrais tout d'abord saluer le travail de Dominique Monnier et de l'ensemble des équipes du CDT.

Ce nouveau schéma pose des axes forts pour l'Anjou, en visant une montée en gamme et en qualité de nos équipements. Le parti pris d'une augmentation de la valeur ajoutée de nos services et donc de l'offre départementale répond à une nécessité sur laquelle nous nous retrouvons.

Toutefois, et *a fortiori* dans un contexte de crise économique et de baisse du pouvoir d'achat, notre stratégie en matière de tourisme ne doit pas se résumer à travers une vision purement économique. Autrement dit, **ce n'est pas parce que la consommation de tourisme augmente en volume qu'on va répondre à tous les besoins.**

C'est pourquoi, mes chers collègues, j'attire votre attention sur une stratégie qui consiste à privilégier la montée en gamme, partout, de nos équipements et de nos hébergements, aboutissant à la valorisation des coûts et à l'exclusion des publics les plus en difficulté. Non pas ceux qui vivent des minima sociaux et qui ne peuvent déjà plus partir en vacances depuis longtemps, mais aujourd'hui ceux qui vivent du SMIC et de bas salaires.

Aussi, comme la Région le fait, je crois nécessaire de soutenir beaucoup plus volontairement le tourisme social en développant fortement l'aide à la pierre pour les quelques équipements dont nous disposons en Maine-et-Loire, afin d'abaisser les coûts et de faciliter la découverte de l'Anjou pour le plus grand nombre.

Par ailleurs, la mise sur orbite du vélo loisir va accroître la demande en hébergement collectif. Notre département doit s'y préparer soit s'y préparer avec plus de gnac.